



Président du CNUE 2015 - Jean Tarrade, France

Le rôle du Conseil des Notariats de l'Union européenne (CNUE) est de défendre et de promouvoir le notariat, c'est-à-dire une organisation particulière des relations juridiques entre les citoyens qui met à leur disposition un droit sécurisé dont l'outil principal est l'acte authentique.

Au cours de mon mandat, je n'aurai de cesse de mettre en avant la fonction notariale en Europe, car je crois profondément en son utilité et en son efficacité pour assurer et pacifier les relations entre les personnes physiques et morales dans la société.

Jean Tarrade, CNUE President 2016

Biographie

Notaire à Paris, France, depuis 1981

Président de la Chambre Interdépartementale de Paris de 1995 à 1996

Président du Centre de recherches, d'information et de documentations notariales (Cridon) de Paris de 1999 à 2004

Représentant des notaires de la Cour d'Appel de Paris au Conseil supérieur du notariat français depuis 2008

Président du Conseil supérieur du notariat français de 2012 à 2014

Vice-président du Conseil des Notariats de l'Union européenne en 2014

Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre national du Mérite

Message du président

Le rôle du Conseil des Notariats de l'Union européenne (CNUE) est de défendre et de promouvoir le notariat, c'est-à-dire une organisation particulière des relations juridiques entre les citoyens qui met à leur disposition un droit sécurisé dont l'outil principal est l'acte authentique. Au cours de mon mandat, je n'aurai de cesse de mettre en avant la fonction notariale en Europe, car je crois profondément en son utilité et en son efficacité pour assurer et pacifier les relations entre les personnes physiques et morales dans la société.

Les hasards du calendrier font que nous nous trouvons à la conjonction de divers événements qui auront une incidence particulière sur notre activité au cours de l'année 2015. Tout d'abord, nous nous trouvons face à un Parlement européen et une Commission européenne renouvelés. Il nous sera nécessaire de nouer de nouveaux contacts et de créer de nouvelles relations. Le notariat à Bruxelles doit être connu et reconnu. L'une des priorités de ma présidence sera donc d'entreprendre une série d'actions de relations publiques pour rencontrer les autorités publiques européennes, en plus grand nombre et le plus souvent possible.

Être connus, être reconnus, cela signifie aussi promouvoir les outils que nous avons déjà mis en place au bénéfice des citoyens européens. Je pense ici à nos différents sites web d'information ou bien notre annuaire des notaires d'Europe. Être connus, être reconnus, cela passe enfin par des actions de communication qu'il nous appartiendra de promouvoir et d'entretenir.

Avenue de Cortenbergh, 120 T. +32 2 513 95 29

1000 Bruxelles E. info@cnue.be

BELGIQUE www.cnue.be



Par ailleurs, l'année 2015 verra l'entrée en vigueur du règlement sur les successions internationales, à compter du 17 août prochain. Il représente pour les notaires un véritable défi. En effet, dans la grande majorité des États qui connaissent le notariat, les notaires sont les interlocuteurs naturels et reconnus en matière de succession. De nombreux notariats ont obtenu d'être les autorités compétentes pour délivrer le certificat successoral européen. L'entrée en vigueur du règlement va nécessiter la mise en œuvre de règles juridiques et fiscales que les notaires européens devront parfaitement maîtriser.

Au-delà des actions de formation que nous avons déjà entreprises, nous devons veiller à ce que les notaires disposent de tous les moyens d'accès à l'information sur ces règles juridiques et fiscales. Nul ne peut se passer de réseaux et le CNUE sera le meilleur point de rencontre entre les notaires qui auront à traiter de questions internationales. Nous veillerons à ce qu'ils disposent des meilleures outils, comme par exemple la plateforme de collaboration en ligne sécurisée EUFides.

Pour conclure, je voudrais dire toute la foi qui est la mienne dans la fonction notariale, dans son utilité et son efficacité au service de la société. Et je vous propose de faire nôtre cette belle phrase de Victor Hugo : « Ne soyons plus anglais, ni français, ni allemands, soyons européens ».